
PR6

Construction du poste Saint-Patrick à
315-25 kV dans l'arrondissement
Le Sud-Ouest à Montréal

6211-09-064

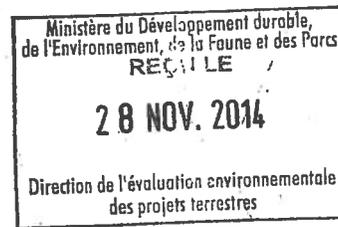
RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Liste par ministère ou organisme

no	Ministères ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
1.	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation	Direction régionale de Montréal	Daniel Gagné	24 novembre 2014	1 page.
2.	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation	Direction régionale de Montréal	Daniel Gagné	30 juillet 2014	1 page.
3.	Ministère de la Culture et des Communications	Direction de Montréal	Hélène Binette	18 décembre 2014	2 pages.
4.	Ministère de la Culture et des Communications	Direction de Montréal	Hélène Binette	18 juillet 2014	2 pages.
5.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Direction générale de la santé publique	Marion Schnebelen	18 août 2014	3 pages.
6.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides	Gilles Desgagnés	31 juillet 2014	1 page.
7.	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	Direction des affaires métropolitaines	Nicolas Froger	2 décembre 2014	1 page.
8.	Ministère des Ressources naturelles	Direction de la planification et de la coordination	Marcel Grenier	8 octobre 2014	1 page.
9.	Ministère des Ressources naturelles	Direction générale des mandats stratégiques	Marc Leduc	15 août 2014	1 page.
10.	Ministère des Transports	Direction de l'Île-de-Montréal	Fadi Moubayed	20 novembre 2014	1 page.
11.	Ministère des Transports	Direction de l'Île-de-Montréal	Fadi Moubayed	14 août 2014	1 page.
12.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère	Pierre-Guy Brassard	25 novembre 2014	1 page.

no	Ministères ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
13.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère	France Delisle	31 juillet 2014	8 pages.
14.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides	Marilou Tremblay	8 décembre 2014	4 pages.
15.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides	Marilou Tremblay	15 septembre 2014	4 pages.

Direction régionale de Montréal



Montréal, le 24 novembre 2014

Monsieur Denis Talbot
Directeur par intérim
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Poste Saint-Patrick à 315-25 kV
(Dossier 3211-11-113)**

Monsieur le Directeur par intérim,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous avons pris connaissance du complément de l'étude d'impact du projet cité en objet.

Tel qu'indiqué dans la lettre du 30 juillet 2014, nous n'avions aucune question complémentaire à soumettre à l'initiateur du projet considérant que les éléments requis par la directive ont été traités de façon satisfaisante et valable.

Si vous désirez obtenir plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Dieudonné Ella-Oyono de la Direction régionale de Montréal au 514 499-2199, poste 3898.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur par intérim, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,

Daniel Gagné

Direction régionale de Montréal



Montréal, le 30 juillet 2014

Monsieur Denis Talbot
Directeur par intérim
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Poste Saint-Patrick à 315-25 kV
(Dossier 3122-11-113)**

Monsieur le Directeur par intérim,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, nous avons pris connaissance de l'étude d'impact du projet cité en objet.

Notre analyse porte uniquement sur les impacts de nature économique. Nous estimons que les éléments requis par la directive ont été traités de façon satisfaisante et valable. Par conséquent, nous n'avons aucune question à soumettre.

Si vous désirez obtenir plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec M^{me} Josée-Anne Richard de la Direction régionale de Montréal au 514 499-2199, poste 5250.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur par intérim, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,



Daniel Gagné



Direction de Montréal

Le 18 décembre 2014

Monsieur Denis Talbot
Directeur par intérim
Direction de l'évaluation environnementale
des projets terrestres
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Poste Saint-Patrick à 315-25 Kv
(Dossier 3211-11-113)**

Monsieur le Directeur par intérim,

La présente fait référence au document soumis par Hydro-Québec que vous nous avez transmis le 13 novembre 2014, qui répondait aux questions et commentaires formulés par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) au sujet du poste Saint-Patrick à 315-25 kV. Elle est aussi en lien avec votre demande d'avis ministériel pour l'étude de recevabilité du même projet.

Sur la base du *Complément de l'étude d'impact sur l'environnement* soumis à l'attention du MCC et sur les sujets qui relèvent de ses champs de compétence, nous sommes d'avis que les renseignements demandés et apportés par Hydro-Québec répondent de façon satisfaisante et valable aux attentes du MCC.

Le Ministère tient à rappeler au promoteur, qu'en vertu de l'article 74 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, il doit être tenu informé de toutes les découvertes, qu'elles surviennent dans le contexte de fouilles archéologiques et de recherche de biens réalisées précédemment à des travaux de chantiers, ou lors de découvertes fortuites pendant de tels travaux.

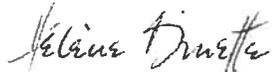
Les présents commentaires sont émis en fonction des données disponibles et ne présupposent aucunement le contenu d'un avis ultérieur que le Ministère pourrait être amené à donner. Toute modification au présent projet, qui est susceptible d'interagir avec l'un ou l'autre des statuts de protection accordés en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*, devra faire l'objet d'une autorisation du ministère de la Culture et des Communications.

... 2

Pour de plus amples renseignements relatifs à cet avis, vous pouvez communiquer avec M. Mathieu Payette-Hamelin au 514 873-0325.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur par intérim, nos salutations distinguées.

La directrice,

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Hélène Binette'.

Hélène Binette

Direction de Montréal

Le 18 juillet 2014

Monsieur Denis Talbot
Directeur par intérim
Direction de l'évaluation environnementale
des projets terrestres
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Étude d'impact - Poste Saint-Patrick à 315-25 kV

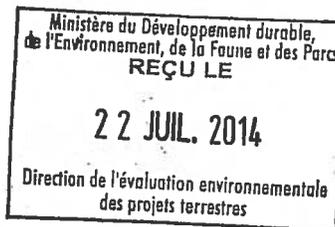
Monsieur le Directeur par intérim,

La présente fait référence à votre demande d'avis ministériel concernant la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement du poste Saint-Patrick à 315-25 kV élaboré par Hydro-Québec et transmis à la Direction régionale de Montréal du ministère de la Culture et des Communications, le 3 juillet 2014.

Sur la base des documents soumis à l'attention du MCC et sur les sujets qui relèvent de ses champs de compétences et dans la mesure où Hydro-Québec s'engage à répondre aux questions et à respecter les conditions formulées ci-dessous, nous sommes favorables au projet et convenons de sa recevabilité en ce qui concerne les variables qui relèvent de nos responsabilités.

Il apparaît à la lecture de l'étude d'impact que des bâtiments sont toujours présents sur le site pressenti par Hydro-Québec pour la construction du poste Saint-Patrick. Le MCC aimerait connaître l'état de ce bâti. De plus, dans une perspective de développement durable et de mise en valeur du territoire, le MCC recommande que soit réalisée une étude patrimoniale des bâtiments qui seront démolis dans le cadre du projet. Cette recommandation repose sur la compatibilité des objectifs de conservation du patrimoine québécois poursuivis par la *Loi sur le patrimoine culturel* et le MCC.

...2



En page 4-34 de l'étude d'impact, il est mentionné qu'une étude de potentiel archéologique¹ a été réalisée pour l'emplacement du poste projeté et les scénarios de raccordement au réseau de transport à 315 kV. Le MCC aimerait également prendre connaissance du contenu de cette étude.

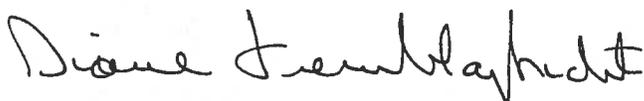
Le Ministère tient à rappeler au promoteur, qu'en vertu de l'article 74 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, le MCC doit être informé de toutes les découvertes, qu'elles surviennent ou non dans le contexte de fouilles et de recherche de biens ou de sites archéologiques faites durant les interventions archéologiques de terrain ou lors des travaux subséquents.

Ces commentaires et ces questions constituent un avis pour votre mandat d'analyse sur la recevabilité de l'étude d'impact. Le présent avis est émis en fonction des données disponibles et ne présuppose aucunement le contenu d'un avis ultérieur que le Ministère pourrait être amené à donner. Toute modification au présent projet qui est susceptible d'interagir avec l'un ou l'autre des statuts de protection accordés en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* devra obtenir une autorisation du ministère de la Culture et des Communications.

Pour de plus amples renseignements relatifs à cet avis, vous pouvez communiquer avec M. Mathieu Payette-Hamelin, au 514 873-0325.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur par intérim, nos salutations distinguées.

La directrice,



Hélène Binette

Pour

¹ ARKÉOS, *Poste Saint-Patrick à 315-25 kV et sa ligne d'alimentation. Étude de potentiel archéologique*, Hydro-Québec Équipements et services partagés, 2013

Direction générale
de la santé publique

Québec, le 18 août 2014

Monsieur Denis Talbot
Directeur
Direction de l'évaluation environnementale
des projets terrestres
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte aux changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Poste de Saint-Patrick à 315-25 kV (Dossier 3211-11-113)

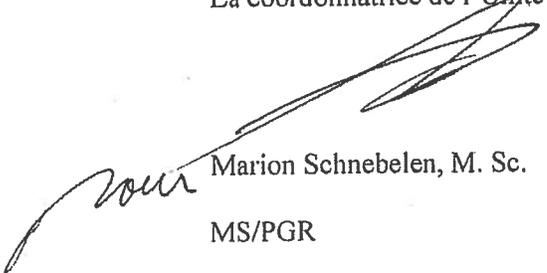
Monsieur,

Pour faire suite à votre demande datée du 3 juillet dernier, nous vous transmettons notre avis quant à la recevabilité de l'étude d'impact du projet ci-dessus mentionné. Cet avis s'appuie sur l'analyse de la Direction régionale de santé publique (DSP) de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.

Nous considérons la présente étude comme recevable d'un point de vue de santé publique.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La coordonnatrice de l'Unité de santé environnementale,


Marion Schnebelen, M. Sc.

MS/PGR

p. j.

Le 23 juillet 2014

Madame Marion Schnebelen
Service santé environnementale
Ministère de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy, 11^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Objet : Avis de recevabilité de l'étude d'impact du Poste St-Patrick à 315-25 kV (Dossier 3211-11-113)

Madame,

Nous avons bien reçu l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet du Poste St-Patrick à 315-25 kV présenté par Hydro-Québec TransÉnergie (HQ).

Ce nouveau poste sera construit en secteur industriel et bordé par des voies ferrées et des autoroutes. A la fin de son aménagement, il comptera 4 transformateurs à 315-25 kV de 140 MVA chacun, ainsi que 64 départs de distribution à 25 kV et 4 départs vers des batteries de condensateurs. Deux nouvelles lignes à 315 kV seront aménagées depuis d'autres postes vers le poste St-Patrick : une ligne aérienne de 350 m (2 pylônes tubulaires, un ajout et un remplacement) qui longera les voies ferrées du CN, passera au-dessus de la station de pompage Atwater, croisera l'avenue Atwater avant de rejoindre le poste St-Patrick, et une ligne souterraine de 500 m qui partira du poste Atwater et croisera l'avenue Atwater et l'autoroute 15-20 avant de se raccorder au poste St-Patrick.

Trois impacts parmi ceux évalués par HQ ont retenu notre attention : les sols contaminés, le bruit et les champs électriques et magnétiques.

Sols contaminés

L'implantation du poste St-Patrick devrait se faire sur une propriété de la Pétrolière impériale (Esso) qui aurait déjà servi à l'entreposage de produits pétroliers. Esso aurait déposé un plan de réhabilitation au MDDELCC, mais HQ n'en connaît pas le contenu. Lors de l'acquisition de ce terrain, HQ s'engage à évaluer la qualité des travaux de réhabilitation effectués par Esso et à effectuer une nouvelle caractérisation des sols, si nécessaire, afin de s'assurer que les règlements du MDDELCC en matière de sols contaminés sont respectés.

Bruit

L'ambiance sonore actuelle a été mesurée dans le secteur industriel autour du poste St-Patrick ainsi qu'aux abords des habitations les plus proches qui sont situées à 250-350 m. Les résultats de mesures faites durant la nuit ont été retenus car il s'agit de la période pour

laquelle les critères de bruit sont les plus faibles. Au cours des relevés nocturnes, la circulation routière sur l'autoroute 15-20 serait la principale source de bruit. Les niveaux de bruit ambiant variaient de 47 à 51 dBA (L_{Aeq}) autour du poste projeté et de 47 à 48 dBA (L_{Aeq}) près des immeubles résidentiels qui longent le canal Lachine. La plus faible valeur de 47 dBA (L_{Aeq}) a été retenue à titre de comparaison.

L'évaluation de l'impact sonore du poste St-Patrick a été faite pour la période d'exploitation où tous les équipements seront en opération. Les niveaux sonores émis par ces équipements seraient inférieurs à 35 dBA au niveau des résidences les plus proches, ce qui est bien inférieur au bruit résiduel actuel de 47 dBA (L_{Aeq}).

Champs électriques et magnétiques

Le Tableau 1 présente les champs électriques (CÉ) et les champs magnétiques (CM) estimés en bordure du poste et le long des lignes aérienne et souterraine.

Tableau 1. Estimation des CÉ et des CM prévus près du poste St-Patrick et des lignes aérienne et souterraine

	CÉ		CM	
	Valeur (kV/m)	Endroit de mesure	Valeur (μ T)	Endroit de mesure
Poste St-Patrick	0,02 à 1,8	En bordure du poste	0,5 à 1	En bordure des installations électriques
Ligne aérienne	1,1	Sous les conducteurs	0,42	Sous les conducteurs
	0,8	En bordure d'emprise	0,35	En bordure d'emprise
Ligne souterraine	Nul	Gaine protectrice	1,5	Au niveau du sol au-dessus du massif de câbles A 5 m de la canalisation bétonnée
			0,35	
Niveau moyen ambiant au Québec			1	
Norme ICNIRP	4,2		200	

Conclusion

Nous considérons que l'étude d'impact du Poste St-Patrick à 315-25 kV est recevable car elle présente les informations sur les impacts sanitaires de ce poste et des lignes à haute tension ajoutées pour la population qui vit aux alentours de ces futurs équipements.

Veuillez recevoir, Madame Schnebelen, nos meilleures salutations.



Monique Beausoleil, M.Sc., toxicologue
Secteur Environnement urbain et santé

Direction régionale de la sécurité civile
et de la sécurité incendie de Montréal,
de Laval, de Lanaudière et des Laurentides

Le 31 juillet 2014

Monsieur Denis Talbot, directeur par intérim
Direction de l'évaluation environnementale en milieu terrestre
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**OBJET: Poste Saint-Patrick à 315-25 kV
(Dossier 3211-11-113)**

Monsieur,

Cette présente est en réponse à votre lettre du 3 juillet 2014 demandant à notre direction de se prononcer sur la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement du projet de construction du poste Saint-Patrick à 315-25 kV dans l'arrondissement de Verdun (Ville de Montréal). Après analyse, nous considérons que ce projet est recevable puisque conforme aux attentes du ministère de la Sécurité publique quant à ses champs de compétence.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec M. Éric Doneys, responsable du suivi des dossiers d'évaluations environnementales à la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de Montréal, Laval, Lanaudière et des Laurentides. Vous pouvez joindre M. Doneys par téléphone au 514 873-1300, poste 42601, ou par courriel à : eric.doneys@misp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur Talbot, nos sincères salutations.

Le directeur régional,

Original signé



Gilles Desgagnés

GD/ED/bk

c. c. Monsieur Éric Houde, directeur des opérations
Madame Francine Belleau, coordonnatrice PÉEIE
Monsieur Éric Doneys, conseiller en sécurité civile

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Occupation
du territoire

Québec



Direction des affaires métropolitaines

Montréal, le 2 décembre 2014

Par télécopieur

Monsieur Denis Talbot
Directeur par intérim de l'évaluation environnementale des projets terrestres
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les
changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Télécopieur : 418-644-8222

**Objet : Projet de construction du poste Saint-Patrick à 315-25 kV et de lignes
d'alimentation électrique (Dossier 3211-11-113)**

Monsieur,

À votre demande, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a examiné l'étude d'impact de juin 2014 ainsi que son complément daté d'octobre 2014, concernant le projet de construction du poste Saint-Patrick à 315-25 kV et de lignes d'alimentation électrique.

Nous constatons que Hydro-Québec a pris bonne note des commentaires que nous vous avons formulés à l'étape de l'analyse de la recevabilité. Par conséquent, nous n'avons pas d'autre commentaire à formuler eu égard aux réponses apportées par Hydro-Québec.

En espérant le tout conforme à votre demande, veuillez recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur par intérim,


Nicolas Froger

c.c. Louis Messely, Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres,
MDDEFP

Montréal
800, rue du Square-Victoria, bur.
3.11
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 514 873-8246
Télécopieur : 514 873-3791
www.mamrot.gouv.qc.ca



Le 8 octobre 2014

Monsieur Denis Talbot
Directeur de l'évaluation environnementale
des projets terrestres p. i.
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 3 juillet 2014 concernant le poste Saint-Patrick à 315-25 kV (3211-11-113).

Après analyse, il appert que le contenu de l'étude d'impact s'avère recevable pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Toutefois, il est requis qu'un inventaire complémentaire des couleuvres soit réalisé autour du pylône 16, cela afin de valider ou d'invalidier la présence d'espèces à statut précaire.

Pour toute question relative à ce dossier, j'invite vos collaborateurs à communiquer avec Monsieur Jean-François Bergeron à la Direction de la planification et de la coordination, au 418 627-6256, poste 3122.

Veillez accepter, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Marcel Grenier

MG/JFB/lc

Le 15 août 2014

Monsieur Denis Talbot
Directeur de l'évaluation environnementale
des projets terrestres p.i.
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifrice Marie-Guyart, 6e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur,

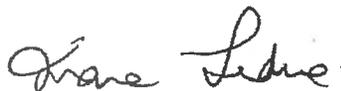
La présente fait suite à votre lettre du 3 juillet 2014 concernant le projet de poste Saint-Patrick à 315-25 kV (3211-11-113).

Après analyse, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles n'a pas de commentaires à formuler et considère donc que l'étude d'impact est recevable.

Pour toute question concernant ce dossier, vos collaborateurs pourront communiquer avec M. Nicolas Grondin, responsable de ce dossier à la Direction générale des mandats stratégiques, au 418-627-6256, poste 3654.

Veuillez accepter, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur général,



Marc Leduc

ML/NG/ms

Direction de l'Île-de-Montréal

Le 20 novembre 2014



Monsieur Denis Talbot
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres
**Ministère du Développement durable, de l'Environnement et
de la Lutte contre les changements climatiques**
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**OBJET : Commentaires sur le complément de l'étude d'impact sur
l'environnement du projet de poste Saint-Patrick à 315-25 kV**
N/réf. : 30320 / Consultation interministérielle
V/réf. : 3211-11-113

Monsieur,

Nous avons pris connaissance du document de réponses aux questions et commentaires sur l'étude d'impact sur l'environnement relative au projet du poste Saint-Patrick 315-25 kV que vous nous avez acheminée le 13 novembre dernier.

Au meilleur de notre connaissance et selon notre champ de compétence, nous jugeons que tous les renseignements demandés ont été traités de manière satisfaisante et valable par le promoteur.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Fadi Moubayed, ing.,
Directeur

FM/SG/mc

c. c. M^{me} Stéphanie Giguet, biol., Service des inventaires et du Plan
M^{me} Jeannine Bergeron, coord. Service des inventaires et du Plan
M. Borislav Milisav, chef du Service des inventaires et du Plan

Direction de l'Île-de-Montréal

Le 14 août 2014

Monsieur Denis Talbot
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres
**Ministère du Développement durable, de l'Environnement et
de la Lutte contre les changements climatiques**
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**OBJET : Analyse de recevabilité de l'étude d'impact sur
l'environnement du projet de poste Saint-Patrick à 315-25 kV**
N/réf. : 30320 / Consultation interministérielle
V/réf. : 3211-11-113

Monsieur,

Nous avons pris connaissance de l'étude d'impact sur l'environnement relative au projet du poste Saint-Patrick 315-25 kV que vous nous avez acheminée le 3 juillet dernier, laquelle a été déposée par le promoteur dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Notre analyse a porté sur les aspects de l'étude en relation avec les activités ou les infrastructures sous la gestion du ministère des Transports. Nous n'avons pas de questions ou commentaires à formuler sur le contenu de l'étude et nous sommes d'avis que l'étude d'impact répond de façon satisfaisante à la directive émise par votre Ministère pour les aspects qui nous concernent.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.


Fadi Moubayed, ing.,
Directeur

FM/SG/mc

c. c. M^{me} Stéphanie Giguët, biol., Service des inventaires et du Plan
M^{me} Jeannine Bergeron, coord. Service des inventaires et du Plan
M. Borislav Milisav, chef du Service des inventaires et du Plan

Messely, Louis

De: Brassard, Pierre-Guy

Envoyé: 25 novembre 2014 09:36

À: Messely, Louis

Cc: Delisle, France (DPQA); Roy, Catherine (DPQA)

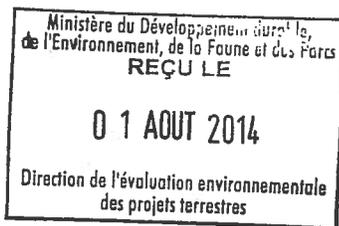
Objet: Poste Saint-Patrick à 315-25 kV (Dossier 3211-11-113) (DPQA1493)

Bonjour Monsieur Messely,

Nous vous informons que la DPQA n'a pas de nouveau commentaire concernant le dossier cité en objet. Nous vous référons à l'avis daté du 30 juillet 2014, dans lequel vous retrouverez les commentaires formulés ainsi que les conditions qui doivent se retrouver au décret.

Merci et bonne journée,

Pierre-Guy Brassard, ing.
Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 5e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7, boîte 30
Tél : (418) 521-3813 poste 4941
Courriel : pierre-guy.brassard@mddelcc.gouv.qc.ca
Web : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca>



DESTINATAIRE : Monsieur Denis Talbot, directeur p.i.
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 31 juillet 2014

OBJET : **Construction d'un poste de transformation électrique à 315-25 kV sur la rue Saint-Patrick à Montréal – Demande d'avis de recevabilité portant sur le volet sonore de l'étude d'impact**

V/Réf. : Dossier 3211-11-113
N/Réf. : DPQA 1493

À la suite à votre demande, vous trouverez en annexe l'avis technique préparé par M. Pierre-Guy Brassard, ingénieur, concernant l'objet mentionné en rubrique.

Prenez note que j'appuie la conclusion de M. Brassard.

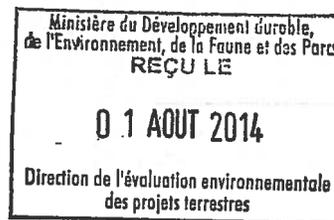
Je vous prie de recevoir mes salutations distinguées.

La directrice,

A handwritten signature in cursive script that reads "France Delisle".

France Delisle

p. j.



EXPERTISE TECHNIQUE

DESTINATAIRE : Madame France Delisle, directrice
Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère

EXPÉDITEUR : Pierre-Guy Brassard, ing.

DATE : Le 30 juillet 2014

OBJET : Construction d'un poste de transformation électrique à
315-25 kV sur la rue Saint-Patrick à Montréal – Demande
d'avis de recevabilité portant sur le volet sonore de l'étude
l'impact

V/Réf. : 3211-11-113

N/Réf. : DPQA 1493

1. Objet de la demande

Dans le cadre d'une demande de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, M. Denis Talbot, directeur par intérim à la Direction des évaluations environnementales (DÉE) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), dans sa demande du 3 juillet 2014, sollicite la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère (DPQA) pour la préparation d'un avis de recevabilité environnemental relativement au volet sonore de l'étude d'impact portant sur le projet construction d'un poste de transformation électrique à 315-25 kV sur la rue Saint-Patrick à Montréal.

2. Caractéristiques du projet

L'initiateur du projet de construction d'un poste de transformation électrique à 315-25 kV sur la rue Saint-Patrick à Montréal est Hydro-Québec TransÉnergie¹. Cette division d'Hydro-Québec est responsable de la conception, l'exploitation et l'entretien du réseau de transport d'électricité du Québec. Le projet du poste Saint-Patrick prévoit

¹ Hydro-Québec TransÉnergie, Étude d'impact sur l'environnement – Poste Saint-Patrick à 315-25 kV, déposée au MDDELCC, juin 2014.

l'aménagement d'un nouveau poste de transformation électrique situé près du poste Atwater. À terme, le poste Saint-Patrick comptera, notamment, un bâtiment, quatre transformateurs à 315-25 kV, des disjoncteurs et d'autres équipements complémentaires. De plus, le projet comprend la construction d'une ligne aérienne d'environ 350 mètres et d'une ligne souterraine d'environ 500 mètres. La construction de ce nouveau poste de transformation offre la solution optimale aux problématiques de désuétude et de dépassement de la capacité du poste Atwater ainsi que du dépassement de la capacité du groupe source de l'Aqueduc-Atwater.

3. Directive ministérielle

La directive ministérielle intitulée *Directive pour le poste Saint-Patrick à 315-25 kV par Hydro-Québec*² émise en avril 2013, indique à l'initiateur du projet la portée et l'étendue de l'étude d'impact sur l'environnement qu'il doit réaliser. Les exigences formulées dans cette directive à l'égard du climat sonore concernent les aspects suivants :

- Caractérisation du climat sonore initial dans les zones les plus sensibles au bruit;
- Modélisation du climat sonore reflétant l'exploitation du nouveau poste de transformation;
- Atténuation des impacts sonores lors de la construction et de l'exploitation du poste de transformation;
- Programme de suivi environnemental.

4. Examen du volet sonore de l'étude d'impact environnemental

Le projet est localisé face au 3405, rue Saint-Patrick, dans l'arrondissement Verdun de la ville de Montréal. Le site retenu est localisé en zones industrielle et commerciale. Les résidences les plus près se trouvent à une distance d'environ 150 mètres des limites du terrain. De plus, on retrouve également des infrastructures routières et ferroviaires importantes dans le milieu.

a) Caractérisation du climat sonore initial

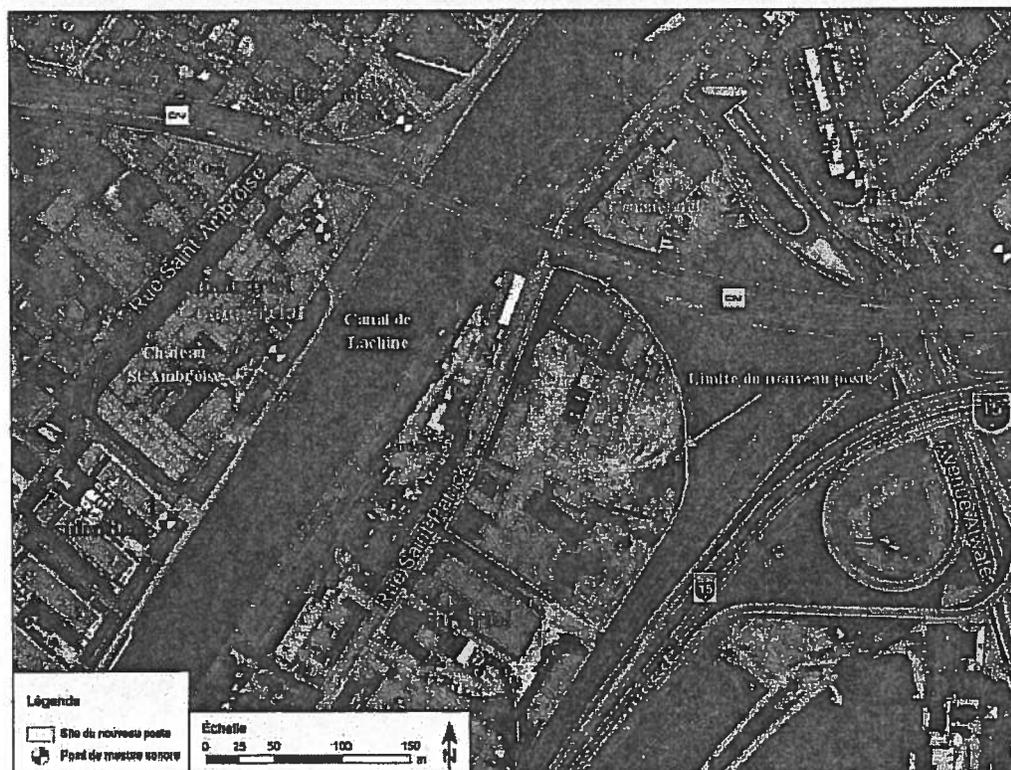
Selon l'étude d'impact, la caractérisation du climat sonore initial s'est limitée à la période nocturne, car cette dernière est généralement la plus calme et est aussi associée aux critères les plus sévères. L'analyse des mesures de bruit ambiant a été effectuée afin de documenter le climat sonore initial. Nous notons que le climat sonore de ce secteur est influencé notamment par les activités industrielles, la circulation routière et la présence de trains de marchandises.

Des mesures de bruit ambiant ont été prises à six points récepteurs situés en périphérie du site retenu. La figure 1 situe les points de mesure (bleu) par rapport aux limites du nouveau poste. La méthodologie retenue pour la prise de mesure

² MDDELCC, Directive pour le poste Saint-Patrick à 315-25 kV par Hydro-Québec, avril 2013.

est celle proposée par la norme TET-ENV-P-CONT0002 d'Hydro-Québec. Selon cette norme, la période d'échantillonnage est minimalement de cinq minutes. Nous notons que cette méthode diffère de celle prévue par la Note d'instructions 98-01, révisée en 2006³ (NI), qui demande un intervalle de référence d'au moins une heure. Dans le cadre d'un projet antérieur⁴, l'initiateur explique que la méthode utilisée par Hydro-Québec constitue une approche conservatrice, car elle minimalise le niveau de bruit résiduel.

Figure 1 : Localisation des points de mesure du climat sonore initial⁵



Ainsi, les niveaux de bruit ambiant mesurés sont compris entre 47 dB_A et 51 dB_A. Le niveau sonore minimal, soit 47 dB_A, a été retenu comme étant représentatif du climat sonore initial en période calme aux points récepteurs.

b) Phase de construction

L'étude d'impact décrit un total de six mesures d'atténuation qui seront mises en place lors de la phase de construction du poste Saint-Patrick et des lignes d'alimentation. Bien que l'initiateur n'indique pas si les limites sonores proposées dans la ligne directrice intitulée « Limites et lignes directrices

³ <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/publications/note-instruction/98-01.htm>

⁴ Hydro-Québec, Poste Fleury à 315-25 kV et ligne d'alimentation à 315 kV, Réponses aux questions, http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/poste-ligne_fleury/documents/PR5.4.1.pdf.

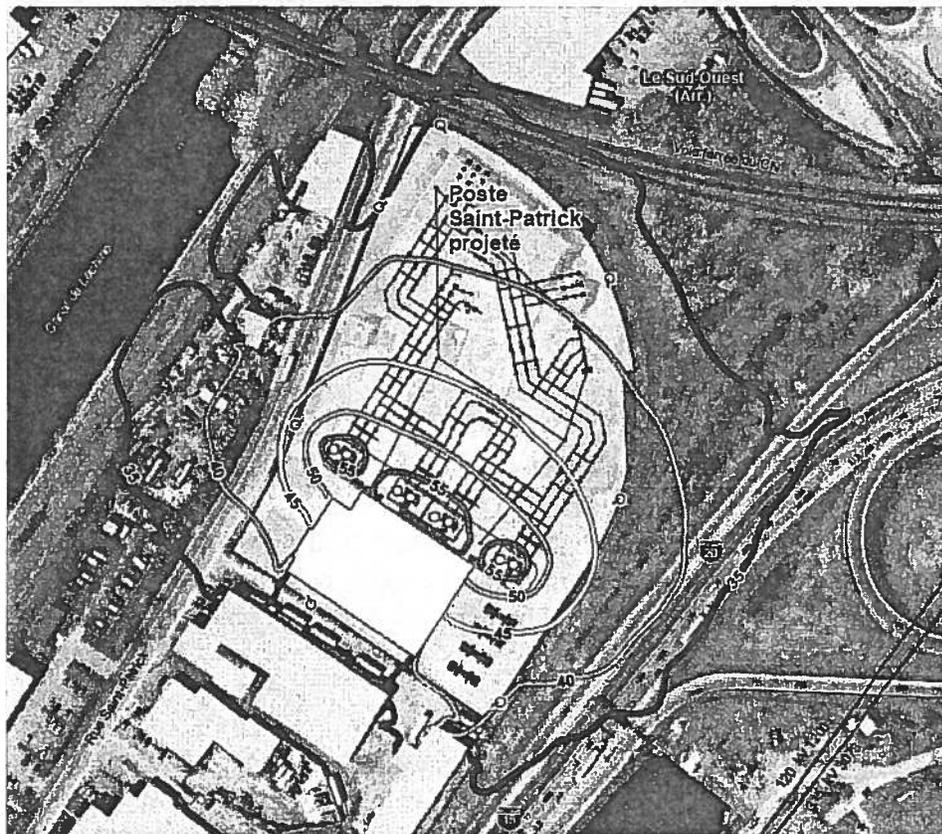
⁵ Hydro-Québec TransÉnergie, Étude d'impact sur l'environnement – Poste Saint-Patrick à 315-25 kV, déposée au MDDELCC, juin 2014.

préconisées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques relativement aux niveaux sonores provenant d'un chantier de construction » seront respectées, les mesures d'atténuation proposées sont adéquates. La directive est présentée à l'annexe 1 à titre informatif.

c) Phase d'exploitation

L'initiateur a réalisé une étude de bruit audible afin d'évaluer le bruit qui sera émis par le poste Saint-Patrick. Les transformateurs de puissance et les transformateurs de services associés sont les principales sources de bruit du présent projet. Une modélisation a été réalisée dans les pires conditions d'exploitation, c'est-à-dire, avec les quatre transformateurs de puissance en opération. La modélisation est présentée sous forme graphique et est reproduite à la figure 2.

Figure 2 : Modélisation réalisée pour le poste Saint-Patrick⁶



Selon l'étude d'impact, les niveaux sonores aux résidences les plus près du poste Saint-Patrick sont estimés à moins de 35 dB_A, et ce, pour les conditions ultimes d'exploitation. La figure 2 démontre que le niveau de 35 dB_A émis par le poste

⁶ Hydro-Québec TransÉnergie, Étude d'impact sur l'environnement – Poste Saint-Patrick à 315-25 kV, déposée au MDDELCC, juin 2014.

Saint-Patrick est circonscrit aux terrains adjacents au site retenu. Ainsi, l'étude d'impact, « aucune augmentation du niveau sonore n'est appréhendée aux habitations les plus proches du poste projeté »⁷. Finalement, les émissions sonores du poste sont donc jugées conformes à la NI.

d) Suivi du climat sonore

L'initiateur prévoit effectuer un suivi des niveaux sonores émis par l'exploitation du poste Saint-Patrick au cours de l'année suivant sa mise en service. Un second suivi du climat sonore est aussi prévu à l'étape ultime, soit lorsque les quater transformateurs seront opérationnels. Ainsi, le programme de suivi prévoit :

- L'évaluation de la puissance acoustique des transformateurs;
- La mesure du bruit et sa comparaison aux niveaux prévus par modélisation;
- La validation de la conformité des émissions sonores à la réglementation et la NI;
- La production d'un rapport résumant les éléments énumérés ci-haut.

Finalement, il est à noter qu'en cas de plainte, c'est la méthode d'évaluation de la NI qui sera appliquée afin de déterminer s'il y a dépassement des critères.

5. Conclusion

L'analyse en recevabilité, ainsi qu'en acceptabilité, de cette étude d'impact pour le volet sonore, est jugée satisfaisante. Toutes les informations requises par la directive ministérielle ont été traitées de façon satisfaisante et valable. Finalement, les impacts du projet, pour le volet sonore, sont jugés acceptables.



Pierre-Guy Brassard, ing.

PGB/

⁷ Hydro-Québec TransÉnergie, Étude d'impact sur l'environnement – Poste Saint-Patrick à 315-25 kV, déposée au MDDELCC, juin 2014.

Annexe 1

Le bruit communautaire au Québec

Politiques sectorielles

Limites et lignes directrices préconisées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs relativement aux niveaux sonores provenant d'un chantier de construction

(Mise à jour de mars 2007)

Pour le jour

Pour la période du jour comprise entre 7 h et 19 h, le MDDEFP a pour politique que toutes les mesures raisonnables et faisables doivent être prises par le maître d'œuvre pour que le niveau acoustique d'évaluation ($L_{Ar, 12 h}$)⁸ provenant du chantier de construction soit égal ou inférieur au plus élevé des niveaux sonores suivant, soit 55 dB ou le niveau de bruit initial s'il est supérieur à 55 dB. Cette limite s'applique en tout point de réception dont l'occupation est résidentielle ou l'équivalent (hôpital, institution, école).

On convient cependant qu'il existe des situations où les contraintes sont telles que le maître d'œuvre ne peut exécuter les travaux tout en respectant ces limites. Le cas échéant, le maître d'œuvre est requis de :

- a) Prévoir le plus en avance possible ces situations, les identifier et les circonscrire;
- b) Préciser la nature des travaux et les sources de bruit mises en cause;
- c) Justifier les méthodes de construction utilisées par rapport aux alternatives possibles;
- d) Démontrer que toutes les mesures raisonnables et faisables sont prises pour réduire au minimum l'ampleur et la durée des dépassements;
- e) Estimer l'ampleur et la durée des dépassements prévus;
- f) Planifier des mesures de suivi afin d'évaluer l'impact réel de ces situations et de prendre les mesures correctrices nécessaires.

Pour la soirée et la nuit

Pour les périodes de soirée (19 h à 22 h) et de nuit (22 h à 7 h), tout niveau acoustique d'évaluation sur une heure ($L_{Ar, 1 h}$) provenant d'un chantier de construction doit être égal ou inférieur au plus élevé des niveaux sonores suivants, soit 45 dB ou le niveau de bruit initial s'il est supérieur à 45 dB. Cette limite s'applique en tout point de réception dont l'occupation est résidentielle ou l'équivalent (hôpital, institution, école).

La nuit (22 h à 7 h), afin de protéger le sommeil, aucune dérogation à ces limites ne peut être jugée acceptable (sauf en cas d'urgence ou de nécessité absolue). Pour les trois heures en soirée toutefois (19 h à 22 h), lorsque la situation⁹ le justifie, le niveau acoustique d'évaluation $L_{Ar, 3 h}$ peut atteindre 55 dB, peu importe le niveau initial à la condition de justifier ces dépassements conformément aux exigences « a » à « f » telles qu'elles sont décrites à la section 1.

⁸ Le niveau acoustique d'évaluation $L_{Ar,T}$ (où T est la durée de l'intervalle de référence) est un indice de l'exposition au bruit qui contient niveau de pression acoustique continu équivalent $L_{Aeq,T}$, auquel on ajoute le cas échéant un ou plusieurs termes correctifs pour des appréciations subjectives du type de bruit. Pour plus de détail concernant l'application des termes correctifs, consulter la Note d'instructions 98-01 sur le bruit.

⁹ C'est-à-dire lorsque les contraintes sont telles que le maître d'œuvre ne peut exécuter les travaux tout en respectant les limites mentionnées au paragraphe précédent pour la soirée et la nuit.



DESTINATAIRE : Monsieur Denis Talbot, directeur par intérim
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres

EXPÉDITEUR : Madame Marilou Tremblay, directrice adjointe
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de
Laval, de Lanaudière et des Laurentides

DATE : Le 8 décembre 2014

OBJET : **Avis de recevabilité**
Poste Saint-Patrick à 315-25kV (Dossier 3211-11-113)

N/Réf. : 7610-06-01-02515-00

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande datée du 13 novembre 2014, sur la recevabilité du projet cité en rubrique. J'ai pris connaissance du document « Poste Saint-Patrick à 315-25kV – Complément de l'étude d'impact sur l'environnement ».

Je considère que l'étude d'impact est recevable. Toutefois, des informations ci-jointes doivent être précisées aux documents qui seront soumis par l'initiateur du projet.

Pour toute information supplémentaire, je vous invite à communiquer avec madame Isabelle Barriault pour le volet milieux naturels et hydriques, au 514-873-3636, poste 343, avec madame Dominique Normandin pour le volet municipal, au poste 282, et avec monsieur Jia Lun Poon pour le volet industriel au poste 247.

La directrice adjointe de l'analyse et
de l'expertise de Montréal et de Laval,

Marilou Tremblay

p. j. Avis

DESTINATAIRE : Madame Marilou Tremblay, directrice adjointe

EXPÉDITEUR : Monsieur Jia Lun Poon, analyste

DATE : Le 8 décembre 2014

OBJET : **Avis de recevabilité**
Poste Saint-Patrick à 315-25kV (Dossier 3211-11-113)

N/Réf. : 7610-06-01-02515-00

Madame,

Nous donnons suite à la demande de monsieur Denis Talbot, directeur par intérim, de la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres, datée du 13 novembre 2014, sur la recevabilité du projet cité en rubrique. Nous avons pris connaissance du document « Poste Saint-Patrick à 315-25kV – Complément de l'étude d'impact sur l'environnement ».

Nous considérons que l'étude d'impact est recevable. Toutefois, la direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides (DR) souhaite que les informations ci-dessous soient précisées aux documents qui seront soumis par l'initiateur du projet afin d'analyser la recevabilité.

Volet milieux naturels et hydriques

- Réponse QC-8 :
 - La DR tient à souligner que même si le boisé de 0,24 ha ne fait pas partie du projet assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, ce boisé est décrit dans l'étude et l'initiateur du projet mentionne qu'il sera reboisé. À cet effet, puisque ce boisé fait partie des documents soumis au soutien de la présente demande, la DR demande que l'initiateur du projet s'engage à revégétaliser le boisé avec des espèces indigènes.

- Réponse QC-10 :
 - L'initiateur du projet mentionne que les sols des zones à excaver présentant du roseau commun seront réutilisés pour remblayer la zone des travaux. La DR demande de préciser ce que l'initiateur du projet entend par la « réutilisation des déblais provenant de zones colonisées

par du roseau commun ». En effet, tout sol excavé dans des zones où le roseau commun est présent doit être enfoui sous 2 m de profondeur afin d'éviter la propagation de cette espèce floristique exotique envahissante. En effet, si les sols sont seulement étendus à la surface du sol, les fragments de roseau commun pourront s'y développer facilement et créer de nouvelles colonies de roseau commun;

- L'initiateur du projet fait mention que « *Tous les sols mis à nu par les travaux doivent être végétalisés rapidement, dès que les travaux de réaménagement sont terminés, avec un mélange de semences (...)* ». La DR tient à souligner qu'il serait préférable d'utiliser un mélange de semences indigènes et que des travaux préparatoires à l'ensemencement (par exemple, la scarification des sols et l'ajout de terre végétale) permettrait d'offrir des conditions optimales pour la reprise de la végétation.

Volet municipal

- Réponse QC-2 :

- L'information fournie à l'appui de l'étude d'impact est insuffisante pour nous prononcer sur le volet municipal (infrastructures). La DR recommande à l'initiateur du projet de présenter le projet d'infrastructures dès que celui-ci sera précisé afin de déterminer si les travaux sont assujettis à l'article 32 et conformes aux orientations du Ministère avant la réalisation des travaux.

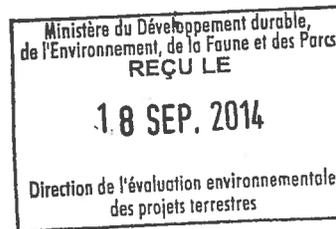
Pour toute information supplémentaire, nous vous invitons à communiquer avec madame Isabelle Barriault pour le volet milieux naturels et hydriques, au 514-873-3636, poste 343, madame Dominique Normandin pour le volet municipal, au poste 282, et monsieur Jia Lun Poon pour le volet industriel, au poste 247.

Veillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

JLP/gg

p. j.


Jia Lun Poon, ing. jr.
Analyste



DESTINATAIRE : Monsieur Denis Talbot, directeur par intérim
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres

DATE : Le 15 septembre 2014

OBJET : **Avis de recevabilité pour le projet de Poste Saint-Patrick à
315-25kV (Dossier 3211-11-113)**

N/Réf. : 7610-06-0102515-00

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande, datée du 3 juillet 2014, sur la recevabilité du projet cité en rubrique. J'ai pris connaissance du document « Poste Saint-Patrick à 315-25kV – Étude d'impact sur l'environnement ».

Je considère que l'étude d'impact est recevable pour ce qui est du volet bruit. Toutefois, des informations ci-jointes concernant les volets milieux naturels et hydriques, municipal et industriel doivent être précisées aux documents qui seront soumis par l'initiateur du projet afin d'en analyser la recevabilité.

Marilou Tremblay
Directrice adjointe régionale

MT/gg

p. j. Avis

DESTINATAIRE : Madame Marilou Tremblay, directrice adjointe
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de
Laval, de Lanaudière et des Laurentides

EXPÉDITEUR : Monsieur Jia Lun Poon, analyste

DATE : Le 15 septembre 2014

OBJET : **Avis de recevabilité pour le projet de Poste Saint-Patrick à
315-25kV (Dossier 3211-11-113)**

N/Réf. : 7610-06-0102515-00

Madame,

La présente fait suite à la demande de M. Denis Talbot, directeur par intérim, de la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres, datée du 3 juillet 2014, sur la recevabilité du projet cité en rubrique. J'ai pris connaissance du document « Poste Saint-Patrick à 315-25kV – Étude d'impact sur l'environnement ».

Nous considérons que l'étude d'impact est recevable pour ce qui est du volet bruit. Toutefois, la direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides (DR) souhaite que les informations ci-dessous soient précisées aux documents qui seront soumis par l'initiateur du projet afin d'en analyser la recevabilité.

Volet milieux naturels et hydriques

Section 6.4.3.5 Végétation

Préciser que les arbustes utilisés pour la revitalisation du boisé de 0,24 ha doivent être indigènes. De plus, il serait souhaitable qu'un mélange d'herbacées indigènes soit ajouté pour éviter l'implantation d'espèces floristiques exotiques envahissantes et faciliter la remise en état du boisé. Ce mélange d'herbacées indigènes pourrait être appliqué sur l'ensemble du secteur où aucune construction, autre que des pylônes, n'est prévue.

Agrile du frêne

À noter que le site fait partie des zones réglementées par des arrêtés ministériels fédéraux qui interdisent tout transport de produits en frêne qui pourraient avoir été

Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636
Télécopieur : 514 873-5662

Bureau de Laval
850, boulevard Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315

Courriel : marilou.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

contaminés et qui pourraient propager l'agrile du frêne. Si des frênes sont abattus lors des travaux, une attention particulière devra être apportée pour respecter la réglementation en vigueur appliquée par l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Espèces floristiques exotiques envahissantes

Une attention particulière devrait être apportée lors des travaux afin d'éviter la propagation d'espèces floristiques exotiques envahissantes, tel le phragmite.

Volet municipal

Bassin de rétention des eaux pluviales

Préciser le système de drainage accompagnant le bassin de rétention des eaux pluviales d'environ 1 700 m³ afin de vérifier s'il y est assujéti à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE).

Comme premier critère pour déterminer l'application de l'article 32 de la LQE sur le territoire de l'Île de Montréal, la direction régionale vérifie si le projet fait l'objet d'une exclusion suivant les articles 5 et 6 du *Règlement sur l'application de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement*.

Dans la négative, un deuxième critère est appliqué, mais celui-ci ne s'applique qu'à l'égard des arrondissements de la Ville de Montréal qui faisaient partie de l'ancien territoire de la Ville de Montréal avant la fusion de 2001, de même qu'à certains autres arrondissements de la Ville de Montréal qui ont intégré le Règlement C-1.1 de la Ville de Montréal.

Lorsque le deuxième critère ne trouve pas application, comme dans le cas présent, la direction régionale analyse chaque projet au cas le cas. Il est à noter que le respect des critères de rétention de la Ville n'est pas une preuve du respect des exigences de débordement d'eaux usées du MDDELCC.

Volet industriel

Sols contaminés

Dans le cadre de la construction des lignes aériennes et souterraines, préciser si les sols sont contaminés ou s'il y a des activités susceptibles de les contaminer. Dans le cas où la contamination est supérieure au critère C de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés* (Politique), les sols contaminés devront être gérés selon la grille intérimaire de la Politique.

Matières dangereuses

Dans le cadre des travaux de construction, préciser si des matières dangereuses non résiduelles (MDNR) seront utilisées. Dans le cas où il y aura utilisation de MDNR, préciser leur nature et leur condition d'entreposage.

Pour toute information supplémentaire, nous vous invitons à communiquer avec madame Isabelle Barriault pour le volet milieux naturels et hydriques, au 514-873-3636, poste 343, avec madame Dominique Normandin pour le volet municipal, au poste 282 et avec monsieur Jia Lun Poon pour le volet industriel, au poste 247.

Veillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.



Jia Lun Poon
Analyste

p. j.